

Précisions additionnelles concernant les Règles du golf 2023

Mise à jour le 1^{er} janvier 2026

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2026.

Nouveaux ajouts

Procédures du comité :

Règle locale type A-4 – Hors limites intérieur

Règle locale type E-14 – Le joueur n'a pas joué du mauvais endroit lorsqu'il ignore que la balle peut s'être déplacée

Règle locale type F-2 – Dégagement limité ou extension du dégagement pour une balle enfouie

Règle locale type F-5 – Obstructions inamovibles situées près d'un vert

Règle locale type G-6 – Interdire l'utilisation de transport motorisé

Règle locale type G-9 – Remplacer un bâton brisé ou sérieusement endommagé par un bâton semblable

Note : La version révisée de la règle locale type G-9 détaillée dans ce document remplace, à compter du 1^{er} janvier 2026, toute version de MRL G-9 publiée antérieurement, ainsi que les versions digitales antérieures.

Règles

Règle 5 :

Règle 5.2 :

5.2b/3 – Application, en partie par coups, de la pénalité pour avoir pratiqué sur le terrain avant la ronde.

La règle 5.2b précise quand un joueur n'est pas autorisé à pratiquer sur le *terrain* avant une *ronde* en *partie par coups*. L'énoncé de pénalité à la règle 5.2b ne se limite pas à effectuer un *coup* puisque l'expression « pratiquer sur le *terrain* » comprend aussi éprouver la surface du *vert* en roulant une balle ou en frottant la surface du *vert*.

Le joueur qui frotte la surface d'un seul *vert* a enfreint la règle 5.2b seulement une fois indépendamment du nombre de fois qu'il a frotté la surface de ce même *vert*. (Ajout décembre 2022)

Précisions additionnelles concernant les Règles du golf 2023

Mise à jour le 1^{er} janvier 2026

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2026.

Règle 8

Règle 8.1 :

8.1a/10 – Un joueur peut replacer la partie amovible d'une obstruction inamovible dans sa position normale

La règle 8.1a(2) interdit de placer une *obstruction amovible* dans une position particulière pour *améliorer les conditions affectant le coup*. Cependant, cette restriction ne s'applique pas à l'acte de remettre la partie amovible d'une *obstruction inamovible* à sa position normale.

Par exemple :

- Le joueur peut, si une tête d'arrosage est surélevée, peser dessus avant de jouer son *coup* puisque cette tête d'arrosage n'est pas à sa position normale.
- Le joueur peut, si le couvercle d'un drain a été enlevé ou déplacé, le remettre à sa position normale.

Dans l'un et l'autre de ces cas, il n'y a pas de pénalité selon la règle 8 même si cela *améliore les conditions affectant le coup*. (Ajout juillet 2023)

Règle 10 :

Règle 10.2 :

10.2b/1 – Utiliser un fer droit tenant à la verticale par lui-même, pour avoir de l'aide quant à l'alignement n'est pas autorisé

En autant qu'un fer droit tenant à la verticale par lui-même est conforme aux *Règles concernant l'équipement*, il peut être utilisé pour effectuer un *coup* (règle 4.1a (1)). Cependant, le joueur (ou son *cadet*) n'est pas autorisé à poser un tel fer droit à la verticale pour obtenir une aide d'une façon qui serait une infraction à la règle 10.2b.

Par exemple, le joueur ne doit pas déposer son fer droit en position verticale immédiatement derrière ou tout juste à côté de l'endroit où repose la balle sur le *vert* pour montrer la *ligne de jeu* ou pour aider le joueur à *prendre position* pour le *coup* en infraction à la règle 10.2b (3). (Remise en vigueur janvier 2025)

Précisions additionnelles concernant les Règles du golf 2023

Mise à jour le 1^{er} janvier 2026

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2026.

10.2b (3)/1 – Placer la tête du bâton derrière la balle pour aider le joueur à prendre position est autorisé

La règle 10.2b(3) ne permet pas à un joueur de déposer un objet sur le sol (comme une tige d'alignement ou un bâton) pour l'aider à *prendre position*.

Cependant, cette interdiction n'empêche pas un joueur de placer la tête du bâton derrière la balle, comme lorsqu'un joueur se tient derrière la balle et place la tête de son bâton perpendiculairement à la *ligne de jeu*, avant de se déplacer ensuite de derrière de la balle pour aller *prendre position*. (Remise en vigueur janvier 2025)

10.2b(3)/2 – Délai dans la mise en œuvre de certaines restrictions sur l'utilisation des fers droits tenant à la verticale par eux-mêmes. (Retirée janvier 2025)

Règle 11 :

Règle 11.1 :

11.1b(2)/1 – Une balle jouée du vert frappe une autre balle en mouvement sur le vert.

Une balle est une *obstruction amovible*, y compris lorsqu'elle est en mouvement sur le *vert*.

S'il est *établi ou pratiquement certain* qu'une balle en mouvement a frappé accidentellement une autre balle en mouvement sur le *vert*, le joueur doit rejouer le *coup* en jouant la balle originale ou une autre balle du point où ce *coup* a été effectué (voir la règle 14.6). (Ajout janvier 2024)

Règle 14 :

Règle 14.3 :

14.3b (4)/1 – La pénalité générale s'applique en vertu de la règle 14.7

Relativement à la dernière puce à la règle 14.3b (4), lorsque le joueur encourt la *pénalité générale* pour avoir effectué un *coup* sans corriger son erreur, la *pénalité générale* s'applique en vertu de la règle 14.7a pour avoir joué du *mauvais endroit*.

Ainsi, le joueur qui prend un dégagement par recul sur la ligne laisse tomber sa balle à près d'une *longueur de bâton* de la ligne. La balle est à un *mauvais endroit* quel que soit

Précisions additionnelles concernant les Règles du golf 2023

Mise à jour le 1^{er} janvier 2026

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2026.

l'endroit où elle s'arrête, et ce même si elle s'arrête sur la ligne. La balle doit être *laissée tomber* de nouveau pour éviter une pénalité selon la règle 14.7a.

En *partie par coups*, si le joueur effectue un *coup du mauvais endroit*, il doit corriger son erreur si jouer du *mauvais endroit* était une *infraction grave*. **(Ajout avril 2023)**

Procédures du comité

Section 5A(5) – Quand la carte de scores est remise

L'orientation qui suit a été ajoutée aux Procédures du comité à la suite du fait que plusieurs organisations ont adopté diverses politiques qui se basent sur une durée de temps pour définir quand une carte de scores a été remise.

Ces politiques ne constituent pas un changement aux règles du golf, mais précisent que le comité ou les organisateurs d'une compétition ont l'option d'adopter une politique basée sur le temps lorsqu'il spécifie quand la carte de scores a été remise, signifiant qu'une fois que cela est survenu, le joueur ne peut plus effectuer de changements sur sa carte de scores (voir la règle 3.3b(2)).

Cette nouvelle orientation a été ajoutée à la section 5A(5)a, laquelle prévoit comment un comité peut spécifier quand une carte de scores est considérée comme ayant été remise en partie par coups et offre plusieurs options à savoir comment cela peut être fait.

a. Spécifier quand une carte de scores est considérée avoir été remise

- Au cours de l'année 2024, les organisations assurant la gouvernance ont confirmé que les Règles du golf permettent une politique qui utilise une durée de temps (comme 15 minutes) pour définir quand une carte de scores a été remise.
 - De telles politiques permettent que le joueur revienne à la zone de scores et corrige une erreur à une carte de scores à l'intérieur de cette durée de temps, mais ne changent en rien l'obligation qu'a le joueur de se rendre promptement à la zone de scores après avoir complété sa ronde.
 - Lorsqu'il adopte une telle politique, le comité devrait déterminer le temps dont le joueur dispose et déterminer le moment où cette durée de temps commence, comme :

Précisions additionnelles concernant les Règles du golf 2023

Mise à jour le 1^{er} janvier 2026

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2026.

- lorsque le joueur a quitté la zone de scores;
- lorsque le groupe a complété son dernier trou de la ronde, ou;
- lorsque la carte de scores du joueur a été entrée dans un système de score électronique.

(Ajout janvier 2025)

Règle locale type A-4 :

A-4 – Hors limites intérieur

Objet : En raison de la conception d'un trou ou pour des raisons de sécurité, un comité peut choisir de spécifier qu'une partie spécifique du terrain est hors limites durant le jeu d'un trou en particulier (voir la règle locale type A-4.1). Le comité peut aussi spécifier qu'une telle limite de terrain s'applique seulement à tout coup joué de l'aire de départ d'un trou en particulier (voir la règle locale type A-4.2).

L'objectif est d'empêcher les joueurs qui jouent ce trou de jouer vers et sur une autre partie du terrain. Par exemple, on peut utiliser un hors limites intérieur sur un trou coudé pour empêcher qu'un joueur coupe le coude en jouant vers l'allée d'un autre trou.

Cependant, il n'est pas permis de faire une règle locale stipulant qu'une balle qui croise une limite du terrain est jugée hors limites même si elle revient s'arrêter sur la même partie du terrain à l'intérieur de cette limite, parce qu'une balle est hors limites seulement lorsqu'elle s'arrête hors limites.

Règle locale type A-4.1

« Durant le jeu du [préciser le numéro du trou], le [préciser l'endroit ou le côté] du trou, défini par [préciser la méthode utilisée pour définir les limites comme des piquets blancs] est *hors limites*.

Ces [préciser les objets utilisés pour définir les *hors limites*, par exemple des piquets] sont des *objets de limites* durant le jeu du [préciser le numéro du trou]. Pour tous les autres trous, ce sont des *obstructions* [inamovibles / amovibles]. »

Précisions additionnelles concernant les Règles du golf 2023

Mise à jour le 1^{er} janvier 2026

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2026.

Règle locale type A-4.2

« Durant le jeu du [préciser le numéro du trou], le [préciser l'endroit ou le côté] du trou, défini par [préciser la méthode utilisée pour définir les limites comme des piquets blancs] est *hors limites* pour tout *coup* devant être effectué de *l'aire de départ*.

Ces [préciser les objets utilisés pour définir les *hors limites*, par exemple des piquets] sont des *objets de limites* durant le jeu du [préciser le numéro du trou] pour tout coup devant être effectué de *l'aire de départ*. En tout autre temps, ce sont des *obstructions* [inamovibles / amovibles]. » (Révisée janvier 2026)

Règle locale type E-13 :

E-13 – Un joueur peut enlever, près de sa balle, un animal qui n'est pas défini comme étant un détritus

Objet : Lorsqu'un *animal* touche à la balle d'un joueur ou est près de cette balle, le joueur peut encourager l'*animal* à se déplacer et si l'*animal* cause le déplacement de la balle lorsqu'il est ainsi encouragé par le joueur, la règle 9.6 s'applique.

Si l'*animal* ne se déplace pas, le joueur peut soit enlever l'*animal*, risquant ainsi d'être pénalisé s'il cause le *déplacement* de la balle (règle 9.4b), prendre un dégagement avec pénalité (règles 17.1 ou 19.1) ou jouer la balle où elle repose alors que l'*animal* y touche encore ou est près de la balle.

Cette règle locale permet au joueur d'enlever, sans pénalité selon la règle 9.4, un *animal* qui n'est pas défini comme étant un détritus.

Règle locale type E-13

« Un joueur peut, sans pénalité et de quelque façon que ce soit, enlever un *animal*, autre que ceux définis comme étant un *détritus*, qui touche à sa balle ou est près de sa balle.

Si la balle du joueur se *déplace* alors qu'il est à enlever l'*animal* :

- Il n'y a pas de pénalité, et
- La balle doit être *replacée* à son emplacement original (lequel, s'il n'est pas connu doit être estimé) (voir la règle 14.2)

Précisions additionnelles concernant les Règles du golf 2023

Mise à jour le 1^{er} janvier 2026

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2026.

Pénalité pour jouer une balle du *mauvais endroit* en infraction à cette règle locale :
Pénalité générale selon la règle 14.7a. » (Ajout juillet 2023)

Règle locale type E-14 :

E-14 – Le joueur n'a pas joué du mauvais endroit lorsqu'il ignore que la balle peut s'être déplacée

Objet : Lorsque les actions du joueur (ou celles du cadet du joueur) causent le déplacement de sa balle, le joueur doit la replacer avant de jouer. Ceci est vrai même si le joueur est incertain s'il a causé le déplacement de la balle, et même lorsqu'il ignore que la balle peut s'être déplacée, puisque l'absence de connaissance de son infraction n'exempt pas le joueur de l'obligation de replacer la balle selon la règle 9.4a (voir la précision 9.2a/2).

Mais dans les circonstances limitées où un joueur ignore totalement qu'il est possible que sa balle puisse s'être déplacée avant d'effectuer un coup, un comité peut choisir d'adopter cette règle locale pour traiter des situations où l'absence de connaissance du joueur ne lui donne aucune raison de même considérer replacer sa balle. Lorsque cette règle locale est adoptée, elle change le résultat en ce que le joueur ayant fait défaut de replacer sa balle dans de telles circonstances ne sera pas considéré comme ayant joué du mauvais endroit et encourra seulement un coup de pénalité selon la règle 9.4a pour avoir causé le déplacement de sa balle (à moins que l'une des exceptions à la règle 9.4b s'appliquent).

Cette règle locale ne change pas l'issue de situations où, avant d'effectuer son coup, le joueur savait que la balle s'était déplacée ou pouvait s'être déplacée, et qu'il devient subséquemment établi que la balle s'était déplacée. Ceci inclut les situations où le joueur croyait avoir résolu correctement tout doute qu'il pouvait avoir, avant d'effectuer son prochain coup, quant au déplacement de sa balle.

Règle locale type E-14

« Si un joueur cause le *déplacement* de sa balle au repos et qu'il fait défaut de la *replacer* avant d'effectuer son prochain *coup* alors qu'il n'était pas au courant que sa balle s'était déplacée ni qu'il était possible qu'elle se soit *déplacée*, le joueur encourt **un coup de pénalité** selon la règle 9.4b (à moins que l'une des exceptions à cette règle

Précisions additionnelles concernant les Règles du golf 2023

Mise à jour le 1^{er} janvier 2026

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2026.

s'appliquent) mais il n'a pas joué du *mauvais endroit* s'il est établi subséquemment qu'il a causé le *déplacement* de la balle.

Cependant, lorsqu'un joueur sait que sa balle au repos peut s'être *déplacée* et qu'il fait défaut de la *replacer* avant d'effectuer son prochain *coup*, le joueur encourt la **pénalité générale** pour avoir joué du *mauvais endroit* selon la règle 14.7a s'il est établi subséquemment qu'il a causé le déplacement de la balle. La **pénalité générale** s'applique même si la balle n'a pas été *replacée* parce que le joueur avait déterminé incorrectement qu'elle ne s'était pas *déplacée* ou qu'il n'avait pas causé son déplacement. » (Ajout janvier 2026)

Règle locale type F-2 :

F-2 – Dégagement limité ou extension de dégagement pour une balle enfouie

Objet : La règle 16.3 permet normalement un dégagement lorsqu'une balle est enfouie n'importe où dans la zone générale (autre que dans le sable aux endroits qui ne sont pas coupés à la hauteur de l'allée ou moins). Un comité peut toutefois choisir de limiter ce dégagement en :

- Permettant un dégagement seulement lorsque la balle est enfouie dans une partie de la zone générale coupée à la hauteur de l'allée ou moins.
- Ne permettant pas un dégagement sans pénalité pour une balle enfouie dans le mur ou le rebord d'une fosse de sable (comme une paroi faite de plaques de gazon empilées ou de terre).

De plus, lors de compétitions où il y a couverture de télévision en direct, là où une décision rendue en temps réel peut subséquemment être remise en question lorsque la preuve vidéo du coup de ce joueur est montrée à la télé, un comité peut utiliser la règle locale type F-2.3.

Règle locale type F-2.1

« La règle 16.3 est modifiée comme suit :

Un dégagement sans pénalité est permis seulement lorsqu'une balle est *enfouie* dans une partie de la *zone générale* coupée à la hauteur de l'allée ou moins.

Précisions additionnelles concernant les Règles du golf 2023

Mise à jour le 1^{er} janvier 2026

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2026.

[Pour les fins de cette règle, les parois faites de plaques de gazon empilées au-dessus des fosses de *sable* ne sont pas coupées à la hauteur des allées ou moins.]

Pénalité pour jouer une balle du *mauvais endroit* en infraction à la règle locale : Pénalité générale selon la règle 14.7a. »

Règle locale type F-2.2

« La règle 16.3 est modifiée comme suit :

Un dégagement sans pénalité n'est pas permis lorsqu'une balle est *enfouie* dans [une paroi faite de plaques de gazon empilées] [une paroi de terre] au-dessus d'une *fosse de sable*. »

Règle locale type F-2.3

Cette règle locale type est recommandée seulement pour une compétition où il y a couverture de télévision en direct, là où une décision rendue en temps réel peut subséquemment être remise en question lorsque la preuve vidéo du coup de ce joueur est montrée à la télé.

Un comité n'est pas autorisé à prolonger la permission offerte par cette règle locale type ailleurs que dans les parties de la zone générale coupée à la hauteur de l'allée ou moins.

« La règle 16.3 est modifiée comme suit :

En plus des situations où un dégagement est autorisé en vertu de la règle 16.3a, lorsqu'un *arbitre* détermine qu'il est *établi* ou *pratiquement certain* qu'une partie de la balle d'un joueur est sous le niveau du sol dans une marque d'impact, dans la *zone générale* coupée à la hauteur de l'allée ou moins, qui n'a pas été réparée de quelque façon et qui a été faite à la suite d'un coup de tout joueur, le joueur peut prendre un dégagement sans pénalité en utilisant la procédure prévue à la règle 16.3b.

Une marque d'impact a été réparée de quelque façon lorsqu'elle a été aplatie ou qu'elle a subi toute forme de réparation, délibérée ou incidente, par qui que ce soit, et quelle que soit la qualité de la réparation, que cette réparation soit complète ou non.

Précisions additionnelles concernant les Règles du golf 2023

Mise à jour le 1^{er} janvier 2026

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2026.

Des exemples d'une marque de balle réparée d'une façon quelconque incluent la situation où une marque de balle a été aplatie avec un bâton ou le pied, où lorsqu'une personne a tenté de la réparer à l'aide d'un tee ou de tout autre objet, ou encore lorsque la marque de balle se situe dans une zone sur laquelle une tondeuse à gazon est passée ou qui a été autrement préparée par l'équipe d'entretien. Une marque de balle qui a été réparée d'une façon quelconque peut, et ce sera souvent le cas, laisser une dépression visible pour laquelle il n'y a pas de dégagement en vertu de cette règle locale.

**Pénalité pour jouer une balle du *mauvais endroit* en infraction à la règle locale :
Pénalité générale selon la règle 14.7a. »** (Révisée janvier 2026)

Règle locale type F-5 :

F-5 – Obstruction inamovibles situées près d'un vert

Objet : Lorsqu'une balle repose ailleurs que sur le vert, une obstruction inamovible sur la ligne de jeu du joueur n'est pas en soi un embarras selon la règle 16.1. Un dégagement sans pénalité n'est normalement pas permis.

Cependant, lorsque les tabliers ou les bordures des verts sont coupés si ras que le choix d'effectuer un coup roulé semble aller de soi et être fréquent, les obstructions inamovibles situées près d'un vert peuvent nuire à ce type de coup.

Dans un tel cas, le comité peut choisir d'offrir une option additionnelle de dégagement selon la règle 16.1 lorsque la balle d'un joueur repose dans la zone générale et qu'une obstruction inamovible située près du vert s'interpose sur la ligne de jeu du joueur.

Le comité peut limiter le dégagement à certaines situations, comme pour certains trous ou obstructions spécifiques, ou seulement au cas où la balle et l'obstruction sont toutes deux dans une partie de la zone générale coupée à la hauteur de l'allée ou moins.

Le comité peut modifier cette règle locale pour aussi offrir un dégagement d'un terrain en réparation et peut restreindre le dégagement à certains endroits spécifiques ou à certains types de terrain en réparation.

Précisions additionnelles concernant les Règles du golf 2023

Mise à jour le 1^{er} janvier 2026

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2026.

Règle locale type F-5.1

« Le joueur peut prendre un dégagement d'un embarras par une *obstruction inamovible* selon la règle 16.1.

Le joueur a également droit à une option additionnelle de dégagement lorsque de telles *obstructions inamovibles* sont sur ou près du *vert* et sur la *ligne de jeu* :

Balle dans la zone générale : Le joueur peut prendre un dégagement selon la règle 16.1b si une *obstruction inamovible* est :

- Sur la *ligne de jeu*, et est :
 - Sur le *vert* ou à pas plus de deux *longueurs de bâton* du *vert*, et
 - À pas plus de deux *longueurs de bâton* de la balle.

Cependant, le joueur doit prendre un dégagement complet, ce qui inclut tant l'embarras physique que l'embarras sur la *ligne de jeu*.

Exception – Pas de dégagement si la ligne de jeu est clairement déraisonnable. Un joueur ne peut pas prendre un dégagement selon cette règle locale s'il choisit une *ligne de jeu* clairement déraisonnable.

**Pénalité pour jouer une balle du mauvais endroit en infraction à la règle locale :
Pénalité générale selon la règle 14.7a. »**

Règle locale type F-5.2

La règle locale type F-5.1 s'applique mais avec les ajouts qui suivent au deuxième paragraphe :

« Cette règle locale s'applique seulement lorsque la balle et l'*obstruction* sont toutes deux dans une partie de la *zone générale* coupée à la hauteur de l'allée ou moins. »
(Révisée janvier 2026)

Règle locale type G-6 :

G-6 – Interdire l'utilisation de transport motorisé

Objet : Un comité peut choisir d'interdire aux joueurs d'utiliser tout type de transport motorisé comme une voiturette de golf durant une ronde. Ceci est approprié lorsque le

Précisions additionnelles concernant les Règles du golf 2023

Mise à jour le 1^{er} janvier 2026

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2026.

comité juge que marcher fait partie intégrante du jeu dans une compétition ou lorsqu'il estime que l'utilisation de tout transport motorisé serait dangereuse ou pourrait endommager le terrain.

Lorsque le comité adopte cette règle locale, il peut permettre l'utilisation de transport motorisé de façon limitée, comme pour véhiculer les joueurs entre deux trous éloignés l'un de l'autre, ou permettre aux membres du comité de transporter un joueur qui retourne jouer, ou qui a joué à nouveau, sous pénalité de coup et distance.

Si un joueur accepte d'être transporté sans la permission du comité, celui-ci peut choisir de ne pas pénaliser le joueur dans le cas où il aurait autorisé ce transport si le joueur en avait fait la demande. Par exemple, si un joueur qui a perdu une balle et doit retourner à l'aire de départ accepte un transport d'un bénévole lorsqu'aucun membre du comité n'est disponible, le comité pourrait annuler la pénalité si un membre du comité aurait transporté le joueur si celui-ci en avait fait la demande,

Un comité peut aussi subséquemment approuver le transport qu'un joueur a accepté alors qu'il croyait erronément que ce transport était permis, comme lorsqu'il est raisonnable que le joueur pense que la personne qui lui offre un transport était autorisée à le faire en tant que personne impliquée dans la compétition.

Cependant, lorsqu'une règle locale interdit le transport motorisé, le principe de cette règle locale veut que les joueurs marchent tout le terrain. Par conséquent, l'autorisation ne devrait pas être autrement donnée si un joueur a été transporté vers l'avant sans qu'il ait eu à marcher au préalable cette même distance. Par exemple, si un joueur arrête acheter un breuvage après son coup de départ, et qu'il demande ensuite à un bénévole d'être transporté à sa balle, ceci n'est pas une situation où il serait raisonnable que le comité approuve subséquemment ce transport et la pénalité prévue à cette règle locale devrait être appliquée.

Règle locale type G-6

« Durant une *ronde*, un joueur ou un *cadet* ne doivent utiliser aucun transport motorisé, sauf tel qu'autorisé ou approuvé ultérieurement par le *comité*.

[Un joueur qui doit jouer, ou qui a joué, sous pénalité de *coup et distance* est toujours autorisé à utiliser le transport motorisé.]

Précisions additionnelles concernant les Règles du golf 2023

Mise à jour le 1^{er} janvier 2026

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2026.

[Les joueurs et *cadets* peuvent utiliser la navette entre les trous [identifier le trou] et [identifier le trou].]

Pénalité pour infraction à cette règle locale : Le joueur encourt la **pénalité générale** à chaque trou où il est en infraction à cette règle locale. Si l'infraction survient entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au prochain trou. » (Révisée janvier 2026)

Règle locale type G-9 :

Note : La règle locale type qui suit remplace, à compter du 1^{er} janvier 2026, toute version de MRL G-9 publiée antérieurement ainsi que les versions digitales antérieures.

G-9 – Remplacer un bâton brisé ou sérieusement endommagé par un bâton similaire.

Objet : La règle 4.1a(2) permet à un joueur de réparer ou de remplacer un bâton endommagé durant la ronde, sauf en cas d'abus du bâton. Un comité peut toutefois adopter une règle locale pour limiter le remplacement de bâton aux cas où le bâton est brisé ou endommagé de façon significative.

Règle locale type G-9

« La règle 4.1a(2) s'applique mais est modifiée comme suit :

1. Un bâton endommagé par le joueur ou son *cadet* durant la *ronde* ou alors que le jeu est arrêté en vertu de la règle 5.7a peut seulement être remplacé si le dommage n'a pas été causé par abus du bâton et si le bâton est brisé ou si le dommage est significatif.

Pour les fins de cette règle locale, les exemples d'un bâton « brisé ou endommagé de façon significative » incluent :

Tige :

- La tige est brisée en morceaux, ou est pliée, coudée, déformée ou en éclats.

Tête du bâton (sauf la face du bâton) :

Précisions additionnelles concernant les Règles du golf 2023

Mise à jour le 1^{er} janvier 2026

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2026.

- La tête du bâton est visiblement fendillée ou significativement déformée (mais non si elle est seulement égratignée, ébréchée ou légèrement bosselée),
- La tête du bâton est lâche ou est détachée de la tige, ou
- Une partie interne à la tête du bâton est lâche (comme lorsqu'il y a un cliquetis évident).

Face du bâton :

- La face du bâton est visiblement fendillée ou déformée (y compris lorsqu'elle présente une encoche ou une bosse mineure mais non lorsqu'elle est seulement égratignée).

Prise :

- La prise elle-même ou une partie de la prise est devenue lâche.

2. Lorsqu'on remplace un bâton selon cette règle locale :

- Le bâton de remplacement doit combler l'écart créé lorsque le joueur a retiré du jeu le bâton brisé ou endommagé pour assurer que la progression de l'ensemble de bâtons est maintenue.
- La règle 4.1b(4) est modifiée pour permettre qu'un bâton de remplacement soit construit à même les composantes transportées par ou pour le joueur ou tout autre joueur jouant sur le *terrain*. Cependant, les autres restrictions prévues à la règle 4.1b(4) continuent de s'appliquer. Par exemple, un joueur ne doit pas ajouter ou emprunter un bâton transporté par ou pour tout autre joueur jouant sur le *terrain*.

Pénalité pour infraction à la règle locale – Voir la règle 4.1b. » (Révisée janvier 2026)

Précisions additionnelles concernant les Règles du golf 2023

Mise à jour le 1^{er} janvier 2026

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2026.

Règle locale type M-4 :

M-4 – Dégagement limité pour un joueur utilisant un appareil d'aide à la mobilité sur roues dans le cas d'une balle dans une fosse de sable

Objet : La conception ou la forme des fosses de sable créent souvent certaines situations où il est soit impossible, ou exigerait d'un joueur utilisant un appareil d'aide à la mobilité sur roues un effort déraisonnable, de se positionner pour effectuer un coup sur la ligne de jeu voulue à cause de la grosseur et de la maniabilité limitée des appareils d'aide à la mobilité sur roues.

Des exemples de telles situations incluent lorsque la façade, le rebord ou la pente autour de la fosse de sable empêchent le joueur de prendre position, ou lorsque la sévérité de la pente de sable dans la fosse de sable exige du joueur un effort déraisonnable pour prendre position, même si jouer la balle où elle repose serait généralement possible si le joueur n'avait pas à utiliser un appareil d'aide à la mobilité sur roues.

Dans un tel cas, cette règle locale donne au joueur l'option de prendre un dégagement sans pénalité dans la même fosse de sable.

Cette règle locale exige que le joueur fasse une évaluation honnête à savoir quand il aurait à faire un effort déraisonnable pour prendre position et jouer la balle où elle repose, puisqu'il y a des occasions où le joueur pourra prendre position avec un effort raisonnable tout en sachant qu'un dégagement sans pénalité ailleurs dans la fosse de sable serait plus souhaitable. Il y aura aussi des situations où le joueur n'aura pas droit de prendre un dégagement sans pénalité parce que jouer la balle où elle repose serait clairement déraisonnable pour tout joueur, qu'il effectue ou non un coup d'une position assise.

Règle locale type M-4

« Lorsque la balle du joueur s'arrête dans une *fosse de sable*, un joueur utilisant un appareil d'aide à la mobilité sur roues peut prendre un dégagement sans pénalité dans la même *fosse de sable* lorsque *prendre position* pour jouer la balle où elle repose et sur la *ligne de jeu* voulue est soit :

Précisions additionnelles concernant les Règles du golf 2023

Mise à jour le 1^{er} janvier 2026

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2026.

- Impossible (comme lorsque la façade, le rebord ou la pente autour de la *fosse de sable* nuit au positionnement de l'appareil d'aide à la mobilité sur roues du joueur), ou que cela
- Exige un effort déraisonnable (comme lorsque le joueur est incapable d'amener son appareil d'aide à la mobilité sur roues en haut d'une pente de sable).

Ce joueur peut prendre un dégagement sans pénalité en laissant tomber la balle originale ou une autre balle dans, et la jouant de cette *zone de dégagement* :

- **Point de référence** : Le point le plus proche où la balle du joueur peut être positionnée dans la *fosse de sable* et qui permettrait que son appareil d'aide à la mobilité sur roues soit positionné sans effort déraisonnable, ce point pouvant être plus près du *trou*.
- **Étendue de la zone de dégagement à partir du point de référence** : Une longueur de bâton dans toute direction, mais avec la restriction suivante :
- **Restriction quant à l'emplacement de la zone de dégagement** :
 - Doit être dans la même *fosse de sable*.

Exception – Pas de dégagement même si la prise de position n'est pas possible. Un dégagement sans pénalité n'est pas disponible en vertu de cette règle locale lorsque :

- Jouer la balle où elle repose est clairement déraisonnable à cause de quelque chose autre que le fait que le joueur est incapable de prendre position ou que prendre position exige un effort déraisonnable (comme lorsque la balle est enfouie dans la pente abrupte d'une *fosse de sable*).
- Le joueur crée une situation où un dégagement sans pénalité serait disponible, mais qu'il le fait seulement parce qu'il :
 - Choisit une direction de jeu clairement déraisonnable (comme jouer une balle directement vers le *hors limites* ou vers une *zone de pénalité* lorsque prendre position exigerait un effort déraisonnable), ou lorsqu'il
 - Choisit un bâton ou un type d'élan clairement déraisonnable.

Précisions additionnelles concernant les Règles du golf 2023

Mise à jour le 1^{er} janvier 2026

Les précisions seront normalement mises à jour chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre. La prochaine mise à jour est prévue en avril 2026.

Pénalité pour jouer une balle du *mauvais endroit* en infraction à la règle locale :

Pénalité générale selon la règle 14.7a. » (Ajout janvier 2024)

Pour consulter un document détaillant l'application de la règle locale type M-4, incluant des exemples de situations où l'exception s'appliquerait, cliquez [ici](#). (en anglais seulement). (Ajout janvier 2024)